



LA VILLE DE FORBACH RECRUTE

UN(E) RESPONSABLE DE LA POLICE MUNICIPALE – POLICE DE L'ENVIRONNEMENT (H/F)

Cadre d'emplois : Chefs de service de Police Municipale (Catégorie B)

Le Responsable de la Police Municipale dirige et coordonne le service de police municipale. Il organise les moyens nécessaires à la surveillance, à la prévention et à la répression des infractions et développe une relation de proximité avec la population. Le service de Police Municipale intègre également le Centre de Supervision Urbain (C.S.U), le stationnement et la Police de l'Environnement.

Nombre d'agents encadrés : 12 agents de Police Municipale, 3 agents de surveillance de la voie publique affectés au Stationnement, 2 agents de surveillance de la voie publique affectés à la Police de l'Environnement, 3 opérateurs de vidéosurveillance, 1 agent administratif.

Activités principales :

Participation à la définition des orientations de la collectivité en matière de prévention et de sécurité publique

- Piloter le diagnostic de sécurité publique du territoire de la collectivité
- Analyser l'évolution des activités de police municipale, des faits délictueux, des contraventionnels, des doléances
- Recueillir les données des partenaires (transporteurs, bailleurs, Éducation nationale, justice)
- Alerter la collectivité sur des risques et des points de vigilance particuliers
- Participer à la définition des stratégies d'intervention
- Participation à la définition des orientations de la collectivité en matière de Police de l'Environnement
- Proposer des plans d'action et des interventions d'ordre prioritaire

Organisation de la Police Municipale et de la Police de l'Environnement

- Traduire les orientations de la collectivité en règlements et consignes opérationnelles
- Coordonner les activités de police municipale (PM) avec le calendrier des événements et manifestations
- Prévoir, répartir et adapter les moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme opérationnel
- Planifier et organiser la permanence, les roulements de service et les ordres de mission
- Mettre en œuvre les activités du service de police municipale

Mise en œuvre et suivi de l'activité de la Police Municipale et de la Police de l'Environnement

- Transmettre à l'autorité et à son équipe des points de situation
- Suivre le traitement des mains courantes et les rapports d'intervention
- Superviser la mise en œuvre des activités spécifiques (fourrières, objets trouvés, chiens dangereux)
- Contrôler l'application des règles relatives à l'armement et à l'habilitation des agents
- Identifier et gérer une inaptitude temporaire ou permanente d'un agent à exercer ses missions sur la voie publique
- Participer aux réunions de coordination avec les forces de sécurité de l'État
- Représenter le service de police municipale auprès des instances de concertation (CLSPD, STSPD, GLTD, GUSP, cellules de veille)
- Établir des rapports d'activité réguliers et le bilan annuel
- Élaborer, suivre et évaluer la convention de coordination

Commandement et coordination des interventions de la Police Municipale et de la Police de l'Environnement

- Définir les zones de surveillance spécifiques et les modalités de patrouille
- Identifier et hiérarchiser les événements mobilisateurs de moyens et élaborer un plan prévisionnel des interventions
- Prévoir et affecter les moyens nécessaires à la mise en œuvre des interventions
- Transmettre des ordres d'intervention auprès des équipes et vérifier leur application

- Organiser et coordonner l'action des opérateurs internes (équipes de policiers municipaux, CSU, ASVP, etc.) et externes
- Assurer la liaison avec l'autorité territoriale et avec les autres intervenants
- Mettre en place et superviser des dispositifs de contrôle relatifs à l'application des règles et consignes sur la sécurité en intervention
- Réceptionner, contrôler, analyser et transmettre les écrits professionnels

Organisation des actions de prévention et de dissuasion

- Élaborer et/ou participer à l'élaboration des plans liés à la prévention des risques majeurs
- Définir les champs prioritaires de vigilance et les programmes de prévention
- Identifier les sites et bâtiments sensibles et planifier les actions de surveillance
- Organiser des actions de sensibilisation à destination de publics cibles
- Organisation des actions de prévention et de dissuasion de la Police de l'Environnement

Gestion de l'interface avec la population

- Gérer un dispositif d'accueil du public
- Analyser les demandes et doléances et formuler des réponses appropriées
- Orienter les personnes vers les services compétents
- Participer à des réunions d'information et de concertation avec les habitants

Gestion et contrôle des procédures administratives

- Mettre en place et contrôler les différents registres
- Suivre la délivrance des permis de détention concernant les chiens dangereux
- Rédiger les arrêtés de police et contrôler leur application
- Rédiger les demandes d'agrément, d'assermentations et d'armement
- Superviser l'application des procédures de traitement et d'encaissement des infractions
- Gérer et suivre les réquisitions permanentes auprès des bailleurs et des copropriétaires
- Gérer et contrôler les procédures administratives de la Police de l'Environnement

Gestion des risques :

- Révision complète et suivi du Plan Communal de Sauvegarde
- Rédiger les arrêtés de péril imminent et contrôler leur application

Conditions d'exercice :

Travail en bureau au poste de police

Déplacements fréquents sur le territoire de la commune.

Horaires irréguliers avec amplitude variable

Relations directes avec les élus, la population, les acteurs locaux, l'O.P.J.T.C.

Profil :

Expérience confirmée sur des fonctions similaires

Connaissance approfondie des législations et procédures en matière de pouvoirs de police

Aptitudes avérées à l'encadrement et à l'animation d'équipes

Capacité d'écoute, sens du dialogue et aptitudes à la négociation

Maîtrise de soi, aptitude à gérer les situations d'urgence et de conflits

Sens du service public et relations avec le public

Rigueur et sens de l'organisation

Qualités relationnelles

Maîtrise des techniques rédactionnelles

Discrétion professionnelle, respect de la confidentialité et de la déontologie

Date limite de candidature : **1^{er} juin 2022**

CV et lettre de motivation à adresser à :

Monsieur le Maire de la Ville de FORBACH

Hôtel de Ville-Avenue St Rémy-B.P. 10335

57608 FORBACH